

ments essentiels de tout corps social: l'autorité et la multitude, les chefs et les sujets.

Les laïques, quoique distincts entre eux au point de vue civil et politique, sont parfaitement égaux en tant qu'ils constituent le peuple fidèle. Il n'y a parmi eux, selon le langage de l'apôtre saint Paul, ni différence de nation, ni différence de condition et de dignité (1). Ils jouissent des mêmes privilèges, sont soumis aux mêmes obligations, professent la même foi et sont devenus, par le même baptême, les frères et les cohéritiers de Jésus-Christ (2).

Il n'en est pas ainsi du clergé. Chargé d'instruire les fidèles, de les sanctifier par les sacrements et de les régir, le clergé constitue, dans l'Église, le principat sacré divisé en trois ramifications qui forment autant de degrés hiérarchiques: l'épiscopat, la prêtrise et le diaconat.

A la tête de l'épiscopat, nous apparaît le Pape Romain, successeur de Pierre et Vicaire de Jésus-Christ, l'évêque universel et, par suite, l'évêque des évêques eux-mêmes (3). Il a reçu, dans la personne du premier pape, les clefs du royaume des cieux, pour les communiquer ensuite aux autres (4). Il a été établi la pierre fondamentale qui donne à l'édifice son unité et sa sta-

(1) Coloss, III, 11.

(2) Rom, VIII, 17.

(3) Jean, XXI, 15-17.

(4) Matth, XVI, 19.